PLATEFORME ÉLECTORALE FQM 2026

FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT EN RÉGION EN DIMINUANT LE RECOURS AU NAVETTAGE

Le navettage, généralement appelé *fly-In fly-out* ou *drive-in drive-out,* est une pratique où les travailleur(-euse)s se rendent sur leur lieu de travail pour des périodes définies, plutôt que de s'installer de façon permanente dans la communauté où ils sont affectés.

Utilisé initialement comme solution ponctuelle à la pénurie de main-d'œuvre, ce type d'organisation du travail peut être nécessaire lors du lancement d'un chantier de grande ampleur, lorsqu'un site minier est réellement isolé, lorsqu'une expertise rare doit être mobilisée rapidement ou lorsque la continuité d'un service essentiel, en santé par exemple, est en jeu.

Cependant, le **Québec ne peut pas prétendre vouloir habiter durablement ses régions tout en organisant une part croissante de son économie autour du navettage.**

La vitalité de nos régions repose sur une trajectoire démographique positive, un accès prévisible à un noyau de services publics et de proximité et des infrastructures municipales essentielles en bon état. Or, le navettage a des conséquences économiques, sociales et environnementales importantes sur les communautés accueillant les navetteurs, dont plusieurs membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Selon une étude récente du Centre de formation professionnelle de la Baie-James, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec comptaient 9 538 travailleurs-navetteurs en 2025, en hausse de plus de 25 % depuis 2021. Concernant le statut d'emploi des navetteurs, la grande majorité des employé(e)s sont permanents (65 %) ou temporaires (24 %). Le phénomène grandissant du navettage ne peut donc plus être présenté comme une réponse à des contrats de courte durée.

Certes, ce type d'organisation du travail permet de soutenir l'activité économique et de mettre en marche des projets majeurs, mais il empêche trop souvent de transformer ce dynamisme industriel en richesse territoriale durable.

Pour les municipalités, les divers programmes gouvernementaux ne prennent pas en compte la population de navetteurs qui exercent pourtant une forte pression sur les services municipaux, par exemple les infrastructures en eaux, de gestion des matières résiduelles et de loisirs. C'est la population locale qui se retrouve à payer les coûts supplémentaires engendrés par ces travailleurs sans ancrage territorial.

Le résultat est donc un cercle vicieux. Les revenus quittent la région, les capacités fiscales municipales demeurent limitées, les investissements immobiliers et les services de proximité déclinent, moins de familles s'installent et le bassin local de main-d'œuvre s'affaiblit. Les employeurs doivent alors recourir davantage au navettage, accentuant alors le phénomène.

L'un des aspects inquiétants est que le recours au navettage dépasse le secteur privé. Il est utilisé couramment dans nos services publics et dans des organisations comme Hydro-Québec, et c'est là que cette facilité devient inacceptable.

Le navettage n'est ni un phénomène que le Québec peut éliminer complètement ni un modèle qui peut être normalisé à l'intérieur de l'appareil gouvernemental. En l'absence d'une politique nationale claire, la progression du navettage accentuera ses effets déstructurants sur les régions.

NAVETTAGE

La Fédération québécoise des municipalités demande ainsi aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

- **Adopter une Politique nationale d'établissement de la main-d'œuvre en région. Cette politique devra faire de l'installation durable des travailleurs en région une priorité pour les emplois publics permanents et du navettage une mesure exceptionnelle et encadrée. Le premier engagement de cette politique devra faire en sorte que tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec soient exemplaires en ce domaine en adoptant des pratiques visant à pourvoir les postes par des personnes qui résident en région, une condition essentielle à une réelle occupation du territoire. Cette politique imposera aussi aux différents ministères la prise en compte des populations de navetteurs dans leurs programmes d'aide financière aux municipalités en matière de travaux d'infrastructures.**
- **Mettre sur pied des mesures fiscales afin de diminuer le recours au navettage.**